

République Française
Mairie de Clermont le Fort

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE CLERMONT-LE-FORT DU 16 MARS 2016

Présents : Nicole AERN, Xavier BELLAMY (1^{er} adjoint), Gérard BOUDON, Jean-Paul CARDALIAGUET, Geneviève DURAND-SENDRAIL, Bernard FERRARI, Elisabeth GIACHETTO, Christian HUGUES (Maire), Gérald LAGACHERIE et Leanne PITCHFORD.

Personnes excusées ayant donné pouvoir : Jean-Jacques CAZALBOU (pouvoir à Nicole AERN), Sandra DELGADO (2^{ème} adjointe, pouvoir à Xavier BELLAMY) et François MARTINEZ (pouvoir à Geneviève DURAND-SENDRAIL).

Personnes absentes : Jean-Pierre LAGUENS et Romain MALPAS.

Secrétaire de séance : Geneviève DURAND-SENDRAIL.

Ouverture de la séance à 20h35.

Arrivée en séance de Nicole AERN à 20h37

1/ Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 25 février 2016

Elisabeth GIACHETTO conteste le fait que soit mentionné dans le compte-rendu le fait que la commission « Appui aux Interventions Communales » puisse être assimilée à une réunion préparatoire au Conseil Municipal. Christian HUGUES lui répond que tel a pourtant été le cas de la réunion de cette même commission, qui s'est tenue la semaine dernière, à laquelle elle a participé, qui a permis d'analyser les points figurant à l'ordre du jour de la réunion. Gérard BOUDON indique que le statut ainsi donné à cette commission constitue un fait nouveau.

Elisabeth GIACHETTO demande quels membres du Conseil Municipal ont participé à la préparation de chacun des points figurant à l'ordre du jour. Christian HUGUES répond que les membres de la majorité municipale se sont réunis à plusieurs reprises pour travailler sur les dossiers soumis au vote de l'assemblée. Constatant qu'Elisabeth GIACHETTO refuse d'être considérée comme membre de l'opposition municipale, Xavier BELLAMY propose d'organiser une réunion interne pour en parler et demande à ce que la réunion du conseil puisse se dérouler sereinement.

Leanne PITCHFORD demande que figure au compte-rendu la raison pour laquelle elle a voté « non », lors du précédent conseil municipal, sur le point « Reconduction de la convention concernant les ateliers périscolaires animés à l'école de Clermont-le-Fort » : elle considère que la commune ne doit pas subventionner les activités payantes pour les parents. Elle demande également que les motivations à l'origine des votes des conseillers municipaux figurent également dans L'Autan. Xavier BELLAMY demande alors que les conseillers qui s'opposent ou qui s'abstiennent explicitent les raisons de leur vote.

Leanne PITCHFORD et Elisabeth GIACHETTO demandent que le relevé de délibération puisse être lu par les membres du conseil municipal avant son affichage. Christian HUGUES indique que le secrétariat de séance prend des notes et que le relevé de décisions est rédigé sur cette base. Il ajoute que les éventuelles demandes de modifications figurent sur le compte-rendu de la réunion suivante du conseil municipal.

Gérald LAGACHERIE revient sur le premier point des questions diverses, à savoir les conditions d'application de l'article 3 de la loi n° 2025-366 du 31 mars 2015. Il considère que la réglementation imposant au Maire de respecter le barème d'indemnités de la strate démographique dont relève la commune ne s'applique pas aux adjoints et que, dès lors, ceux-ci ne peuvent prétendre au barème les concernant sans vote en conseil municipal. Gérard BOUDON et Elisabeth GIACHETTO s'alignent sur cette position en indiquant qu'il convient de rester sur le niveau des indemnités préalablement votées pour les adjoints. Christian HUGUES constate qu'il n'a pas la même interprétation de la réglementation et qu'il reviendra au contrôle de légalité de la Préfecture de statuer sur cette question. Gérard BOUDON demande que figurent dans le relevé de décisions les nouvelles indemnités brutes mensuelles : 1178,46 euros (Maire) et 313,62 euros (Adjoints).

République Française

Mairie de Clermont le Fort

Après débat, Monsieur le Maire soumet l'approbation du compte-rendu au vote.

Vote : *Pour : 8*

Abstention : 1 (G. LAGACHERIE)

Contre : 4 (G. BOUDON, J-P CARDALIAGUET, E. GIACHETTO, L. PITCHFORD)

Le compte-rendu est adopté

2/ Vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion de 2015

Xavier BELLAMY présente le Compte Administratif et ouvre le débat. Gérard BOUDON constate qu'il n'a pas la possibilité de regarder de manière détaillée dans les factures. Leanne PITCHFORD demande qui d'autre que le Maire a accès à ces informations. Christian HUGUES répond qu'un suivi budgétaire est régulièrement réalisé lors des réunions de l'équipe municipale et à l'occasion de chacune des réunions de la commission Appui aux Interventions Communales (état des dépenses et des recettes, en fonctionnement et en investissement). Gérard BOUDON affirme que ces données sont insuffisantes pour conduire un audit comptable. Elisabeth GIACHETTO affirme qu'il s'agit d'une « information édulcorée ». Christian HUGUES rappelle que les règles de la comptabilité publique prévoient une vérification de la conformité par le comptable public, ce qui devrait être de nature à rassurer certains conseillers municipaux. Leanne PITCHFORD demande si une délégation a été donnée à un adjoint sur le domaine des finances. Christian HUGUES répond que les finances relèvent de la commission « Appui aux Interventions Communales » placée sous sa responsabilité.

Après débat, et en l'absence du Maire, Xavier BELLAMY soumet l'approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion.

Vote : *Pour : 9*

Abstention : 1 (J-P CARDALIAGUET)

Contre : 2 (G. BOUDON, B. FERRARI)

La délibération relative au Compte Administratif et au Compte de Gestion 2015 est adoptée.

3/ Affectation du résultat 2015

Leanne PITCHFORD demande des précisions sur les modalités de calcul de chacun des chiffres figurant sur le document. Christian HUGUES lui apporte les explications nécessaires à la compréhension du document.

Après débat, Monsieur le Maire soumet la délibération au vote.

Vote : *Pour : 12*

Abstention : 1 (J-P CARDALIAGUET)

Contre : 0

La délibération relative à l'affectation du résultat 2015 est adoptée.

4/ Vote des taux d'imposition locaux pour 2016

Christian HUGUES indique que le niveau d'épargne brute constaté en 2015, soit 15% des recettes réelles de fonctionnement, constitue un excellent résultat. Il affirme qu'un tel résultat aurait pu être réalisé en 2014 si la commune n'avait pas eu à rembourser au Sicoval une consommation excessive de son enveloppe « pool routier » pour financer les travaux de voirie dans le quartier des Fraysses. Il poursuit en indiquant que la situation devrait être beaucoup plus difficile en 2016, du fait d'une combinaison d'événements : le prolongement de la baisse des dotations de l'État, la diminution de la Dotation de Solidarité Communale versée par le Sicoval, la facturation de certains services par l'intercommunalité (notamment dans le domaine de l'urbanisme), le remboursement par la commune de la moitié de l'avance financière effectuée par le Sicoval sur le dossier du Pont de Rivedaygue, l'augmentation prévisible de la masse salariale et celle, actée, des indemnités des élus.

République Française **Mairie de Clermont le Fort**

Répondant aux demandes de précisions sur les évolutions tarifaires du Sicoval, Christian HUGUES indique que les prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de l'élaboration ou de la révision des Plans Locaux d'Urbanisme seront désormais payantes (sur la base d'un forfait d'heures établi par le Sicoval) et qu'il en sera de même pour les prestations d'urbanisme opérationnel (par exemple l'instruction des demandes de permis de construire). Il précise que le taux horaire des agents du Sicoval a été minoré de façon à ce que les tarifs du Sicoval soient compétitifs par rapport au secteur privé. Il ajoute que l'Agence Technique Départementale ne propose pas ce type de prestations aux communes. Il termine son propos en considérant qu'il serait risqué pour la commune de mener par elles-mêmes ces tâches, d'une part pour des raisons de conformité avec un cadre juridique en constante évolution et, d'autre part, parce que la mutualisation des services aux communes est la raison d'être du Sicoval.

Gérard BOUDON constate que la commune de Clermont-le-Fort fait partie des rares communes du Sicoval à fonctionner encore sur le régime du Plan d'Occupation des Sols. Il ajoute que le rythme actuel de traitement du dossier PLU par la municipalité ne devrait pas permettre de terminer dans les délais, notamment au regard des délais incompressibles imposés par la réglementation pour certaines des étapes à venir. Christian HUGUES lui répond que le dossier avance, qu'un débat en commission sur le PADD a eu lieu la veille et qu'une présentation du PADD au comité consultatif urbanisme est programmé le lundi 11 avril prochain.

Christian HUGUES indique que le Sicoval envisage d'augmenter le niveau de tarification de certaines des prestations qui sont déjà payantes comme l'assistance à maîtrise d'ouvrage sur les opérations de voirie. Elisabeth GIACHETTO affirme que, dans ce cas, il conviendrait de réaliser au plus vite les travaux de réfection de la chaussée de l'Impasse du Bois Grand.

Christian HUGUES informe l'assemblée qu'il est proposé de ne pas augmenter les taux en 2016 afin de ne pas pénaliser les contribuables clermontois. La municipalité souhaite, au cours des prochaines années, que la croissance de la richesse fiscale de la commune repose davantage sur la dynamique des bases plutôt que sur une augmentation des taux. Face aux augmentations programmées de la fiscalité des autres collectivités territoriales, la commune jouera donc, modestement, le rôle d'amortisseur social.

Après débat, Monsieur le Maire soumet la délibération au vote.

Vote : **Pour : 12**

Abstention : 1 (G. BOUDON)

Contre : 0

La délibération relative aux taux d'imposition locaux pour 2016 est adoptée.

5/ Vote du Budget Primitif 2016

Dans la mesure où le budget primitif a fait l'objet d'une analyse détaillée en commission « Appui aux Interventions Communales », après une courte présentation, Christian HUGUES invite les conseillers à débattre.

Bernard FERRARI regrette que le prévisionnel 2016 de dépenses et de recettes ne permette pas d'établir une comparaison avec le réalisé 2015. Christian HUGUES lui répond qu'en effet il convient de rapprocher deux des documents distribués dans le cadre de ce conseil municipal pour établir une comparaison (compte administratif et budget primitif). Elisabeth GIACHETTO montre à l'assemblée le tableau récapitulatif qu'elle a elle-même réalisé.

Leanne PITCHFORD regrette qu'il n'y ait pas eu de débat d'orientation budgétaire, même si cette obligation ne concerne que les communes de plus de 3500 habitants. Christian HUGUES lui répond que les données de cadrage qu'il a précédemment fournies contribuent à nourrir ce débat. Leanne PITCHFORD répond qu'il manque des données prospectives, notamment sur les dépenses prévisionnelles pluriannuelles en investissement. Christian HUGUES indique que plusieurs des dépenses envisagées en 2016 pourraient avoir des répercussions sur plusieurs exercices : l'analyse et le traitement de l'humidité dans l'église, la mise en accessibilité des bâtiments communaux et la réalisation de cheminements piétonniers permettant de sécuriser les déplacements pédestres.

République Française Mairie de Clermont le Fort

Gérard BOUDON demande le détail des diminutions de recettes de fonctionnement pour 2016. Le calcul dressé en séance s'élève à environ 15 000 euros. Il demande quels sont les postes de recettes pour lesquels des évolutions à la hausse sont programmées pour faire face à cette situation. Christian HUGUES indique que, d'une part, des efforts seront faits sur les dépenses de fonctionnement et que, d'autre part, des recettes supplémentaires sont attendues sur les postes de redevances d'occupation du domaine public et sur les locations du patrimoine immobilier de la commune.

Bernard FERRARI demande à quoi correspond l'enveloppe de 40 000 euros en dépenses d'investissement. Christian HUGUES répond qu'il s'agit de l'enveloppe prévisionnelle pour la réalisation des cheminements piétonniers sur le lieu-dit « En Sérié », partiellement compensée par des subventions attendues de la part du Conseil Départemental de la Haute-Garonne. Leanne PITCHFORD demande si l'éclairage est prévu dans ce budget. Christian HUGUES répond que tel n'est actuellement le cas mais que cette enveloppe intègre l'acquisition de deux radars pédagogiques.

Bernard FERRARI demande à quoi correspond l'enveloppe de 30 000 euros en dépenses d'investissement. Christian HUGUES répond qu'il s'agit d'une enveloppe prévisionnelle rémunérant les prestations d'un architecte et d'un bureau d'études pour conduire une analyse des causes de l'humidité dans l'église et définir les plans d'actions pour y remédier.

Bernard FERRARI demande s'il est envisagé que le maire et les adjoints reversent une partie de leurs indemnités au budget communal, pour limiter la hausse engendrée par la nouvelle réglementation. Christian HUGUES lui répond que, pour l'instant, cette éventualité n'a pas été retenue.

Christian HUGUES détaille les subventions prévues pour les associations : Comité des Fêtes (1800 euros), Coopérative scolaire (410 euros), Aurecler (200 euros), Caminarem (150 euros), ACCA (100 euros), Les Coteaux au côté d'Élodie (100 euros), Itin'errances (100 euros), Marmottes et Marmots (100 euros), Vivre à Clermont (100 euros).

Gérard BOUDON annonce qu'il ne votera pas contre le budget qui est présenté afin de ne pas renouveler ce qui s'était passé l'année dernière. Bernard FERRARI annonce qu'il votera contre parce qu'il considère que l'augmentation de l'indemnité au maire serait mieux utilisée si elle finançait le poste d'un troisième adjoint. Gérard BOUDON, Jean-Paul CARDALIAGUET, Elisabeth GIACHETTO, Gérald LAGACHERIE et Leanne PITCHFORD annoncent s'abstenir car ils ne sont pas convaincus de la légalité de l'évolution prévisionnelle des dépenses pour les indemnités des adjoints.

Après débat, Monsieur le Maire soumet la délibération au vote.

Vote : *Pour : 7*

Abstention : 5 (G. BOUDON, J-P CARDALIAGUET, E. GIACHETTO, G. LAGACHERIE, L. PITCHFORD)

Contre : 1 (B. FERRARI)

La délibération relative au Budget Primitif 2016 est adoptée.

6/ Mandat au Centre de Gestion de la Haute-Garonne pour la mission de conventions de participation en couverture santé et prévoyance des agents

Christian HUGUES présente la proposition formulée par le Centre de Gestion de la Haute-Garonne. Il s'agit de permettre aux collectivités qui le souhaitent de contribuer financièrement à la prise en charge des cotisations santé et prévoyance de leurs salariés. Dans un premier temps, cet organisme demande aux collectivités de manifester leur intérêt et d'indiquer si elles retiennent les montants des cotisations par mois et par agent qui leur sont suggérées. Tel est le cas pour la commune de Clermont-le-Fort à travers la délibération qui est proposée au vote des conseillers municipaux. Dans un deuxième temps, le dossier reviendra devant le conseil municipal pour approbation au regard, d'une part du nombre d'agents intéressés parmi le personnel communal et, d'autre part, des conditions tarifaires et de couverture proposées par le prestataire retenu après mise en concurrence.

République Française

Mairie de Clermont le Fort

Après débat, Monsieur le Maire soumet la délibération au vote.

Vote : *Approbation à l'unanimité*

7/ Contrat de territoire du Conseil Départemental de la Haute-Garonne signé avec le Sicoval et la commune

Christian HUGUES présente la démarche du Conseil Départemental de la Haute-Garonne dénommée « Contrat de Territoire ». Cette collectivité souhaite disposer d'une vision pluriannuelle des engagements financiers de cofinancement des projets portés par les communes et les intercommunalités (période 2016-2020). Cette approche n'empêchera pas que soient programmées des réunions annuelles pour actualiser les prévisions afin de tenir compte du réalisé. De même, un bilan approfondi à mi-parcours est prévu.

Christian HUGUES informe l'assemblée que le Conseil Départemental de la Haute-Garonne a d'ores et déjà indiqué que les études ne seraient pas éligibles au Contrat de Territoire. Il affirme que cette posture est regrettable car toutes les communes ne sont pas devant le même pied d'égalité pour financer par elles-mêmes de telles dépenses.

Gérald LAGACHERIE annonce s'abstenir car il considère que les informations en sa possession sont insuffisantes. Bernard FERRARI, Elisabeth GIACHETTO et Leanne PITCHFORD indiquent qu'ils feront de même.

Gérard BOUDON affirme voter contre dans la mesure où il considère que l'échelon départemental est appelé à disparaître.

Après débat, Monsieur le Maire soumet la délibération au vote.

Vote : *Pour : 7*

Abstention : 4 (B. FERRARI, E. GIACHETTO, G. LAGACHERIE, L. PITCHFORD)

Contre : 2 (G. BOUDON, J-P CARDALIAGUET)

La délibération est adoptée.

8/ Questions diverses

Photo dans l'Autan de mars 2016 (Telethon)

Gérard BOUDON constate que la photo figurant dans l'article sur le Telethon de Clermont-le-Fort a été réalisée par ses soins et qu'aucune mention ne figure dans le support indiquant les noms du propriétaire et de l'auteur. Il ajoute que le contenu de l'article de L'Autan est très proche de celui qu'il a fait publié dans La Dépêche. Il demande que des ajouts soient opérés dans la version numérique de L'Autan qui sera mise en ligne sur le site de la commune. Nicole AERN lui répond qu'elle découvre cette situation et qu'elle va procéder à une investigation pour comprendre ce qui s'est passé.

Gérard BOUDON demande des nouvelles de la démarche de préemption sur le bâtiment et le terrain de M. Liva situé sur La Riverotte. Christian HUGUES indique que la SAFER, saisie par la commune pour mobiliser cet instrument, a décidé de ne pas donner suite après avoir réalisé une analyse juridique approfondie. Répondant à Gérard BOUDON qui demandait la date à laquelle la vente serait finalisée, Christian HUGUES a répondu qu'il n'avait pas cette information en sa possession.

Gérard BOUDON demande où en est le projet de déménagement de la Cemex de la Riverotte. Christian HUGUES précise que le transfert de propriété du terrain sur lequel la Cemex est actuellement implantée n'occasionnerait pas immédiatement une relocalisation de la Cemex. Il n'y a donc pas, sur ce dossier, de situation d'urgence.

Gérard BOUDON demande quelles mesures ont été prises pour réparer l'armoire d'Orange à En Sérié. Christian HUGUES rappelle que Gérard BOUDON a informé la municipalité de cette situation il y a deux mois et demie et que, depuis lors, après plusieurs sollicitations téléphoniques sans effet, la commune a adressé à l'opérateur une Lettre Recommandée avec Accusé de Réception. Dès sa réception, l'opérateur s'est engagé à faire procéder aux réparations dans les meilleurs délais. Ceux-ci n'ont, à ce jour, pas encore été effectués.

République Française Mairie de Clermont le Fort

Gérard BOUDON s'inquiète qu'aucune réunion publique sur le PLU n'ait encore été organisée par la municipalité. Il rappelle que le planning initial prévoyait une programmation en mars 2016. Christian HUGUES lui répond que le dossier suit son cours et que la commune doit composer avec les contraintes de travail de son assistant à maîtrise d'ouvrage, le Sicoval. Il ajoute qu'à l'issue de la réunion avec le comité consultatif urbanisme, le PADD sera présenté aux Personnes Publiques Associées. Gérard BOUDON rappelle qu'à compter de mars 2017 la commune devra composer avec l'État pour la délivrance des permis de construire.

Départ de Xavier Bellamy à 23h07

Elisabeth GIACHETTO exprime une demande formulée par un habitant de l'Impasse du Bois Grand qui se plaint de la détérioration de la voirie. Christian HUGUES informe l'assemblée que la commune bénéficiera prochainement d'une livraison d'enrobé à froid qui sera déposée sur la voirie communale par les élus.

Jean-Paul CARDALIAGUET constate que les travaux réalisés sur le Chemin des Tailladettes, depuis la route d'Españès, n'ont servi à rien et que les trous sur les chaussées se sont déjà reformés. Christian HUGUES lui répond qu'il s'agit là d'un problème de contrôle de la qualité des travaux du prestataire par l'assistant à maîtrise d'ouvrage de la commune, le Sicoval.

Jean-Paul CARDALIAGUET demande si le point de regroupement des déchets ménagers et du « propre et sec » au début de ce chemin sera entouré d'une protection visuelle. Christian HUGUES lui répond que tel devrait être le cas : le Sicoval, après avoir élargi les plateformes, devrait installer un nouveau coffrage.

Elisabeth GIACHETTO demande si deux conteneurs de verre seront positionnés à côté de l'école. Christian HUGUES indique qu'avant de demander éventuellement l'installation d'un deuxième conteneur, il convient d'analyser le rythme de remplissage du premier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 11.